



**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

Tél. 01 76 82 70 24 Fax : 01 76 86 95 65

04/11/2010

Département 67

NON AU BLOCAGE DE L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les délégués de Force Ouvrière sont intervenus fermement sur les classifications et l'évolution de carrière des salariés du département 67.

Nous avons demandé que tous les jeunes embauchés et les anciens bloqués depuis plusieurs années au même coefficient à cause de problème de santé ou par manque de formation à la polyvalence puissent accéder au coefficient supérieur.

Aujourd'hui rien ne va plus au département car l'évolution de carrière est congelée, à savoir qu'il y a encore des personnes bloquées au même coefficient :

- 2 à 175
- 10 à 180
- 26 à 185 P1
- 88 à 185 P1cs
- 90 à 195 P2
- 20 à 215 P3

Toutes les personnes qui sont pénalisées, revendiquent le droit à avoir :

- Les vêtements d'image de marque pour se changer
- Complément de carrière

- Bloc de compétence
 - L'entretien individuel
 - Droit de grève
 - Des effectifs conséquents
 - Des charges de travail correctes
 - Pas d'augmentation de cadence après les pannes
 - Mobilité, Polyvalence
- Etc...

C'EST INADMISSIBLE

Force Ouvrière dénonce la lenteur à laquelle évoluent les salariés du département, car ils ne veulent pas rester O.S toute leur vie comme la majorité des anciens partis en FNE ou CASA avec 30 à 35 ans d'ancienneté voir plus et qui sont restés bloqués au même coefficient.

Aujourd'hui les salariés du département en ont ras le bol d'attendre et ne peuvent accepter plus longtemps une telle situation sans réagir.

Pour cela Force Ouvrière met en garde la direction du département et demande une réunion d'urgence afin de trouver des solutions pour améliorer les classifications. Sinon les salariés toutes catégories confondues montreront leur mécontentement pour pouvoir évoluer.

Vos délégués Force Ouvrière du dép. 67 sont à vos cotés pour la satisfaction de vos revendications et pour dire à la direction que le blocage de l'évolution de carrière, ça suffit !!!

**DEFENDONS NOTRE AVENIR ET NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL AVEC FORCE OUVRIERE**